

ASSISTANCE MEDICALE

INFORMATION MEDICALE 24/24 et 7/7

finassure
Le professionnel du courtage
d'assurance et de réassurance



وفا إماما للإنتاج
Wafa IMA Assistance

Principales prestations :

Transport sanitaire au Maroc 24/24 et 7/7

Téléconsultation Médicale à distance via
audioconférence ou visioconférence au
choix de l'assuré

Mise à disposition d'un lit dans l'unité
hospitalière d'accueil

Cauton d'admission dans une unité
hospitalière

Visite médicale à domicile 24/24 et 7/7
(150 dhs à la charge de l'Etudiant)

Orientation vers la pharmacie de garde
la plus proche

Evacuation sanitaire de l'assuré

Assistance 24/24 et 7/7

Veuillez appeler le numéro
05 29 07 51 77

+212 688 575 858 | +212 662 180 325
j.elfartass@finassure.org | m.tamimi@finassure.org
finassure@finassure.org

Assurance santé / Assistance
médicale et en cas de décès

Etudiants étrangers de
la coopération inscrits
dans l'enseignement
public au Maroc



ASSURANCE SANTÉ

finassure

24/24 et 7/7

QUE DOIT COMPORTER UN DOSSIER MALADIE ?

Toutes les prestations

Déclaration de maladie nominative, dûment
remplie avec date, cachet, nature de la maladie,
n° de police, n° d'adhésion, signature de tous les
professionnels et précision du montant engagé
pour chaque acte

Pharmacie

Prospectus+PPV

Biologie/Analyse

Prescription, facture et résultats



تأمين الوفاء
Wafa Assurance

Radiologie

Prescription, facture et compte rendu.

Hospitalisation

- Compte rendu opératoire ou d'hospitalisation
- Bulletin d'entrée et de sortie
- Détail de la pharmacie
- Facture détaillée
- Note d'honoraires des médecins

Accord préalable

- Prescription
- Devis

Dossier de réalisation après accord

Déclaration maladie signée et cachetée par la
pharmacie, le fournisseur ou le kiné avec facture
et copie de l'accord.

N.B. : l'acte doit être réalisé durant la validité de
l'accord. (3 mois)

Maladie longue durée

- 1er dépôt: fond du dossier (analyses, radio,
scanner..) et rapport médical détaillé établi par le
médecin traitant.

Contact Finassure :

+212 688 575 858
j.elfartass@finassure.org
+212 662 180 325
m.tamimi@finassure.org

Demande de prise en charge / Cliniques conventionnées

- Devis dûment rempli: date, cachet, signature,
montant de l'acte
- Pli confidentiel
- Résultat des actes médicaux préopératoires

N.B. : d'autres justificatifs peuvent être
demandés en fonction de l'acte pratiqué.

Pour les dossiers :

Taitements spéciaux, Soins d'ophtalmologie,
Hospitalisations, Cas particuliers.

**Il faut respecter le délai de passage à la
contre visite pour éviter tout rejet**
- Délai 30 jours

N.B.: Cette liste est fournie à titre indicatif
et d'autres éléments de complétude
peuvent être demandés en fonction de
l'acte pratiqué.